



Credit de tva et année en cour

Par **poti22009**, le **11/09/2014** à **15:11**

Bonjour, rn
Nous nous apprêtons à liquider notre entreprise et je dois déclarer le montant des actifs au greffe du tribunal .rn
Nous avons sous réserve de crédit de l'année 2013 un crédit de tva de 1200€ qui servira à rembourser une partie de nos dettes.rn
Est -il possible de déclarer le montant du credit de tva de l'année en cour, c'est à dire 2014 calculé par le comptable alors que l'année n'est pas terminée? rn
Suffit-il d'additionner mois par mois chaque somme fourni par mon comptable pour en connaitre le montant exacte de mon credit de janvier à septembre? rn
Je vous remercie pour votre attention et espère ne pas avoir été trop flou...

Par **Adonis**, le **15/09/2014** à **15:21**

Bonjour, rn
Si vous déclarez au moyen de déclaration CA3, le crédit de TVA figure en ligne 25. Il est normalement mis à jour à chaque déclaration, c'est ce dernier chiffre qui à prendre en considération.rn
Nos amis Expert-comptables du forum pourront peut-être compléter ma réponse si besoin est.rn
Bien cordialementrn
Adonis